

Coronavirus : point de situation en Normandie

4 nouvelles personnes ont été testées positives au coronavirus Covid-19 en Normandie. Parmi elles, 3 ont été prises en charge par le Centre Hospitalier de Saint-Lô et 1 par le CHU de Caen, ce qui porte à 6 le nombre de cas confirmés dans la région. La cellule de crise de l'ARS Normandie met en œuvre les mesures nécessaires pour contenir les éventuelles transmissions du virus.

Prise en charge de 4 nouveaux cas confirmés en Normandie

4 nouveaux cas de coronavirus Covid-19 ont été confirmés en Normandie : 3 personnes dans la Manche et 1 dans le Calvados.

- Dans la Manche, les 3 patients se portent bien et sont pris en charge par le Centre Hospitalier de Saint-Lô. Pour chacun d'eux la chaîne de contamination a été établie : tous revenaient du rassemblement cultuel à l'église évangélique « Portes ouvertes chrétiennes » à Bourtzwiller (Mulhouse). 2 sont membres de la même famille, dont une élève de l'école élémentaire Alain Fournier de Sartilly (50). L'école élémentaire est fermée à partir du 5 mars et jusqu'à nouvel ordre. Une réunion d'information avec l'ensemble des parents est organisée à l'école élémentaire par le rectorat en présence de l'ARS et de la préfecture.
- Dans le Calvados, le patient est hospitalisé au CHU de Caen. Son état n'est pas préoccupant. L'origine de la contamination n'est pas connue et fait l'objet d'une investigation.

A ce jour, au total, 6 cas ont été confirmés en Normandie

Les mesures mises en œuvre

Dès confirmation, l'Agence régionale de santé de Normandie a engagé les investigations, en lien avec la Cellule régionale de Santé publique France, le CHU de Caen, le CH de Saint-Lô et le Centre d'appui pour la prévention des infections associées Normandie. Elle travaille à l'identification des personnes avec lesquelles les patients ont été en contact rapproché afin de prendre toutes les mesures utiles pour contenir les éventuelles transmissions du virus.

La gestion des cas contacts

Les proches ont été immédiatement contactés par l'ARS Normandie. Les contacts rapprochés se définissent comme :

- Les personnes ayant partagé le même lieu de vie
- Les personnes ayant été en face à face avec le malade, à moins d'1 mètre pendant plusieurs minutes du fait du risque de contamination au moment d'une toux, d'un éternuement ou lors d'une discussion

Les cas contacts rapprochés une fois identifiés sont appelés individuellement par l'ARS. Les personnes sont classées comme étant à risque faible, modéré ou élevé. Les personnes à risque modéré ou élevé sont placées en quatorzaine. Il leur est demandé de rester à domicile pendant les 14 prochains jours et de surveiller leur température.

Les éventuels cas contacts présentant des symptômes seront pris en charge par les établissements de santé désignés pour la prise en charge des patients.

L'ARS réalisera régulièrement des points d'information pour faire état de l'évolution de la situation.

Contact presse ARS de Normandie

Hélène MULLER Tél. : 02 31 70 97 63 - ars-normandie-communication@ars.sante.fr

Les informations recueillies par le service communication font l'objet d'un traitement informatique destiné à la diffusion de communiqués de presse aux médias. Les données sont conservées tant que le média sollicite l'ARS. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Correspondant Informatique et Libertés ⇨ ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Rappel des recommandations (en date du 5 mars 2020)

Se protéger

Face aux infections, il existe des gestes « barrières » simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

- Se laver les mains très régulièrement.
- Tousser ou éternuer dans son coude.
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades.
- Utiliser des mouchoirs à usage unique.
- Porter un masque quand on est malade (sur prescription médicale).

Pour les personnes se trouvant ou revenant d'une zone où circule activement le virus :

- Surveillez votre température 2 fois par jour.
- Surveillez l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (toux, difficultés à respirer...).
- Lavez-vous les mains régulièrement ou utilisez une solution hydro-alcoolique.
- Évitez tout contact avec les personnes fragiles (femmes enceintes, malades chroniques, personnes âgées...).
- Évitez de fréquenter des lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, structures d'hébergement pour personnes âgées...).
- Évitez toute sortie non indispensable (grands rassemblements, restaurants, cinéma...).
- Travailleurs/étudiants : vous pouvez retourner travailler en l'absence de symptômes. Le télétravail est à privilégier lorsque c'est possible
- Les enfants, collégiens, lycéens peuvent être envoyés à la crèche, à l'école, au collège ou au lycée.

En cas de signes d'infection respiratoire (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires) dans une zone ou dans les 14 jours suivant le retour d'une zone où circule le virus :

- Contactez le Samu Centre 15 en faisant état de vos symptômes et de votre séjour récent.
- Évitez tout contact avec votre entourage.
- Portez un masque (sur prescription médicale).
- Ne vous rendez pas chez votre médecin traitant ou aux urgences, pour éviter toute potentielle contamination.

Le port du masque par la population

- Le port du masque chirurgical n'est pas recommandé sans présence de symptômes.
- Le masque n'est pas la bonne réponse pour le grand public car il ne peut être porté en permanence et surtout n'a pas d'indication sans contact rapproché et prolongé avec un malade.
- Le masque est donc réservé aux malades sur prescription médicale, aux contacts avérés haut risque, aux professionnels du secours à personnes, du transport sanitaire, des professions de santé, en ville comme à l'hôpital. Le Gouvernement déstocke les masques chirurgicaux du stock stratégique et continuera à le faire autant que nécessaire au fur et à mesure des besoins des territoires pour ces catégories d'indication.
- Les pharmacies d'officine ont reçu ce message et délivreront des masques uniquement aux personnes ayant une indication.

Des dispositifs d'information :

- L'ARS réalise régulièrement des points d'information pour faire état de l'évolution de la situation.
- Pour connaître l'ensemble des informations et recommandations concernant le nouveau coronavirus COVID-19, une plateforme téléphonique nationale est accessible gratuitement au 0 800 130 000.
- Des sites internet officiels : [Site du gouvernement](#) , [Site du Ministère des solidarités et de la santé](#) , [Site de Santé publique France](#).

Contact presse ARS de Normandie

Hélène MULLER Tél. : 02 31 70 97 63 - ars-normandie-communication@ars.sante.fr

Les informations recueillies par le service communication font l'objet d'un traitement informatique destiné à la diffusion de communiqués de presse aux médias. Les données sont conservées tant que le média sollicite l'ARS. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Correspondant Informatique et Libertés ⇨ ars-normandie-juridique@ars.sante.fr